



CONDITIONS GÉNÉRALES – SUR MESURE

Les présentes conditions générales font partie de la Convention de vente sur mesure (la « Convention ») conclue entre le client désigné dans la Convention (le « Client ») et CUORE of Switzerland Performance Apparel Ltd., 398-2416 Main Street, Vancouver (C.-B.) V5T 3E2, Canada (« CUORE »). Les termes définis qui ne le sont pas autrement dans les présentes ont le sens qui leur est donné dans la Convention. Dès leur acceptation par les deux parties, les présentes conditions générales forment un contrat, à l'exclusion de toute autre condition qui leur serait incompatible.

1. Modalités de paiement

Les modalités de paiement sont précisées dans une Soumission finale. [Par exemple, 50 %-50 % signifie qu'un acompte de 50 % du Montant total indiqué dans la Soumission finale est exigé à l'acceptation de la Convention. Les commandes terminées seront expédiées dès le paiement du solde de 50 %.]

2. Modes de paiement acceptés

- (1) CUORE accepte les modes de paiement suivants : chèque, Visa, MasterCard, American Express, carte Discover, virement bancaire ou carte de débit. Tous les paiements doivent être faits en dollars canadiens.
- (2) Sur acceptation mutuelle des conditions générales, et seulement sur demande, les Clients dont les modalités sont de 50 %-50 % fournissent à CUORE les renseignements suivants, qui seront chiffrés de façon sécuritaire dans le système comptable de CUORE : a) type de carte; b) numéro de carte de crédit; c) date d'expiration; d) code de sécurité; e) nom du titulaire; et f) adresse de facturation du titulaire. Ces Clients autorisent par les présentes CUORE à porter à leur carte de crédit 50 % du Montant total indiqué dans la Soumission finale à titre d'acompte pour la marchandise sur mesure, le solde étant exigible à l'expédition. Pour des raisons de sécurité, n'inscrivez pas ces renseignements sur le contrat.

3. Soumission finale

Toutes les Soumissions finales sont valables pendant sept (7) jours à compter de la date de leur émission. La Soumission finale n'inclut pas les taxes. L'acceptation de la Convention par le Client vaut acceptation de la Soumission finale et des biens qui y sont visés, et est réputée constituer l'accord du Client aux présentes conditions générales.

4. Prix

Les prix sont sujets à changement et sont indiqués en dollars canadiens. Dès l'acceptation de la Convention par CUORE, le Client accepte le prix, les spécifications du produit et les présentes conditions générales de vente. Les différences de prix liées aux prix futurs ou passés publiés pour les produits de CUORE ne sont pas remboursables.

5. Visuels finaux du Client

Le Client comprend qu'il s'agit d'une commande sur mesure, fabriquée selon ses spécifications. Il n'y a ni remboursement ni retour. Le Client comprend qu'il lui incombe seul d'examiner attentivement l'exactitude des visuels. En signant la Convention, le Client comprend qu'il accepte les visuels finaux comme exacts et que, une fois les visuels acceptés, aucune modification de la conception ou de la commande ne sera acceptée, et le Client sera facturé conformément à la Soumission finale.

6. Acceptation de la commande

La Convention est soumise à l'acceptation de CUORE. CUORE se réserve le droit, en tout temps après la réception de la Convention, d'accepter ou de refuser la commande sur mesure du Client, pour quelque motif que ce soit. Une vérification des renseignements peut être exigée avant l'acceptation de toute commande. CUORE fournira une acceptation ou un refus écrit de la commande sur mesure du Client; la date de l'acceptation, le cas échéant, deviendra la date d'entrée en vigueur de la Convention.

7. Production

Aucune commande ne sera passée et la production ne commencera pas tant que : (1) les visuels finaux n'auront pas été approuvés par la signature du Client; (2) lorsque le Client demande une exemption de taxe, les documents d'exemption prévus à la rubrique Taxes n'auront pas été fournis à CUORE et acceptés par celle-ci; (3) toutes les conditions générales de la Convention n'auront pas été convenues entre le Client et CUORE; et (4) l'acompte de 50 %, le cas échéant, n'aura pas été payé.

8. Taxes

CUORE est tenue par la loi de percevoir les taxes fédérales, provinciales et territoriales applicables, notamment la taxe sur les produits et services (TPS), la taxe de vente harmonisée (TVH), la taxe de vente provinciale (TVP) et la taxe de vente du Québec (TVQ), selon le cas, en fonction de la destination de l'expédition indiquée par le Client, à moins que le Client ne soit exempté de taxes ou ne prenne lui-même en charge le paiement des taxes. Le Client qui demande une exemption doit fournir avec la commande des documents d'exemption valides, tels qu'un certificat d'exemption ou le numéro d'inscription applicable. Une commande pour laquelle une exemption est demandée ne sera ni acceptée ni traitée tant que CUORE n'aura pas reçu ces documents. Si une commande est expédiée à l'extérieur du Canada, le Client est responsable du paiement des droits de douane, des tarifs, des taxes à l'importation, des frais de courtage et de toute charge semblable imposée.

9. Frais d'expédition

Les dates d'expédition sont approximatives. Les frais d'expédition terrestre ordinaire sont inclus dans le prix du produit, et le produit sera expédié par le mode d'expédition terrestre ordinaire le plus économique disponible. Si le Client demande à CUORE d'utiliser un mode d'expédition accéléré, il accepte d'en assumer les frais.

10. Délai de livraison, expédition et transfert des risques

- (1) L'expédition ne sera effectuée que contre paiement préalable. Cinquante pour cent (50 %) du montant de la facture est exigible à la passation de la commande, et le solde de 50 % du montant de la facture, avant la livraison. Les délais et calendriers de livraison ne lient CUORE que s'ils sont expressément confirmés par écrit par celle-ci. Les retards de paiement peuvent entraîner un retard d'expédition. Pendant que le Client examine le bon à tirer (l'approbation de la conception), le délai de livraison est suspendu, du jour où l'approbation est envoyée au Client jusqu'à sa réception. Si le Client demande d'autres modifications payantes à la commande, un nouveau délai de livraison s'applique à compter de la date du nouveau bon à tirer.
- (2) Si CUORE dépasse une date de livraison confirmée par sa propre faute, elle n'est en demeure qu'après que le Client lui a donné un avis écrit et un délai raisonnable pour livrer. Un cas de force majeure, tel que décrit ci-dessous, autorise CUORE à reporter la livraison aussi longtemps que dure l'empêchement.
- (3) Sous réserve des dispositions particulières pour les consommateurs du Québec ci-dessous, la livraison est effectuée pour le compte et aux risques du Client, y compris pour les envois en port payé. Les risques sont transférés au Client dès que l'envoi a été remis à la personne ou à l'entreprise chargée du transport. Si le Client demande un mode de livraison ou un itinéraire d'expédition particulier, il doit assumer les frais supplémentaires qui en découlent. Le Client doit inspecter la livraison dès sa réception pour en vérifier l'exhaustivité et le bon état. Si le colis est endommagé, le Client doit en aviser immédiatement le transporteur et faire constater les dommages sur place.

11. Livraison

La livraison est assujettie aux calendriers de production, sauf si une date précise a été convenue par écrit. CUORE n'est pas responsable des dommages spéciaux, indirects, consécutifs ou punitifs découlant d'un retard ou d'un défaut de livraison.

12. Force majeure

CUORE n'est pas responsable des retards de production, d'approvisionnement ou de livraison des biens sur mesure causés par un cas fortuit, un incendie, une guerre, le terrorisme, une émeute ou une insurrection, une grève, un lockout ou un autre conflit de travail, une intervention gouvernementale, l'impossibilité d'obtenir du transport, les conditions météorologiques ou toute autre circonstance hors du contrôle de CUORE.

13. Annulations

Aucune annulation n'est permise pour les commandes sur mesure de sublimation. Si le Client annule la commande sur mesure, il convient que (i) les sommes versées à CUORE pour les commandes sur mesure de sublimation seront conservées par CUORE à titre d'estimation raisonnable des coûts et des pertes que CUORE subit à la suite de l'annulation d'une commande sur mesure, et/ou (ii) CUORE est autorisée à conserver, pour son propre usage ou pour la vente, les biens annulés déjà produits.

14. Surplus de production

Sauf indication contraire, un surplus de production de 5 % à 10 % est permis. CUORE est autorisée à conserver tout surplus de production pour son propre usage ou pour la vente.

15. Commandes répétées

Les documents de production originaux sont conservés au dossier pendant douze mois, sauf demande contraire du Client. Après 12 mois, les documents de production originaux sont détruits sans autre avis au Client. Les commandes répétées sont acceptées à raison d'une quantité minimale de 25 pièces, sauf entente écrite contraire.

16. Types de tissus et caractéristiques

- (1) CUORE offre des vêtements sur mesure fabriqués à partir de deux principaux types de tissus, chacun ayant ses caractéristiques et ses propriétés de performance. Le Client reconnaît et accepte ce qui suit :
- (2) Tissus teints : les vêtements fabriqués à partir de tissus prêt-à-porter offrent des couleurs plus riches et plus saturées, ainsi qu'une durabilité accrue, par rapport aux tissus imprimés. Toutefois, les options de personnalisation de la conception sont limitées en raison du procédé de fabrication. Les tissus teints sont recommandés aux clients qui privilégient la longévité et la profondeur des couleurs.
- (3) Tissus prêts à imprimer (PFP) : les vêtements fabriqués à partir de tissus PFP permettent une personnalisation illimitée de la conception et une impression en couleurs complètes. Toutefois, le Client reconnaît que les tissus PFP présentent des limites inhérentes, notamment : a) les couleurs peuvent paraître moins saturées que sur les tissus teints; b) le tissu de base blanc peut devenir visible lorsque le vêtement est étiré durant l'usage; et c) les tissus PFP sont moins durables que les tissus teints et peuvent montrer plus rapidement des signes d'usure, de décoloration ou de dégradation dans des conditions normales d'utilisation.

- (4) Le Client reconnaît expressément que la durabilité réduite et la visibilité du tissu de base blanc sous l'étirement sont des caractéristiques connues des tissus PFP et non des défauts de matériaux ou de fabrication. Aucune plainte, réclamation au titre de la garantie ou demande de retour liée à ces caractéristiques inhérentes des tissus PFP ne sera acceptée. Il incombe au Client seul de choisir le type de tissu approprié en fonction de ses priorités quant à la souplesse de conception par rapport à la durabilité et à l'apparence.

17. Plaintes et défauts de matériaux

Le Client doit vérifier l'exactitude de la confirmation de commande et soulever sans délai toute objection à cet égard. Une fois l'approbation donnée, CUORE n'est pas responsable des erreurs qui n'ont pas été relevées lors de la vérification des épreuves. Les défauts touchant une partie d'une livraison ne donnent pas au Client le droit de refuser ou de retourner la livraison entière. Le Client doit inspecter les biens dès la livraison et aviser CUORE de tout défaut dans les délais prévus à la rubrique Retours et réclamations ci-dessous ou, s'ils sont plus longs, dans les délais prévus par la loi. CUORE se réserve le droit de réparer, de remplacer ou de réduire le prix d'achat. Les tolérances techniquement inévitables quant aux couleurs, à la qualité, aux matériaux, au poids et aux autres spécifications ne donnent pas lieu à une plainte de la part du Client. L'impression sur textile peut présenter de légères variations de ton malgré le plus grand soin, et les réglages d'écran peuvent aussi produire des valeurs de ton légèrement différentes. Ces légers écarts ne peuvent donner lieu à une plainte de la part du Client.

18. Retours et réclamations

En raison de la nature sur mesure de la commande, toutes les ventes sont finales et aucun retour n'est accepté, sauf si la marchandise est défectueuse ou sur entente écrite mutuelle des parties. Le Client doit aviser CUORE par écrit dans les 48 heures suivant la livraison de toute marchandise visiblement défectueuse, endommagée ou incomplète. Les défauts qui n'auraient pas raisonnablement pu être constatés lors de l'inspection sont traités en vertu de la rubrique Garantie. Le Client est responsable de l'emballage sécuritaire et du retour en temps utile de toute marchandise défectueuse. Les réclamations pour perte ou dommages subis en cours de transport doivent être présentées par le Client au transporteur. Il est suggéré au Client de conserver tous les biens endommagés ainsi que tous les cartons et matériaux d'emballage pour inspection par le transporteur.

19. Garantie

- (1) Les produits CUORE of Switzerland sont conçus pour durer, selon la définition légale qui s'applique là où vous résidez, laquelle peut varier d'une province et d'un pays à l'autre. Les produits CUORE of Switzerland sont entièrement garantis au propriétaire initial contre les défauts de matériaux et de fabrication. Si un produit fait défaut en raison d'un défaut de fabrication ou de matériaux, CUORE le remplacera ou le réparera sans frais, à son choix. La présente garantie ne couvre pas les défaillances du produit résultant d'un accident, d'un mauvais usage, d'un entretien inadéquat ou de l'usure normale. La présente politique de garantie remplace toutes les politiques de garantie antérieures. En raison du procédé particulier de la sublimation, CUORE se réserve le droit de substituer un article semblable au besoin. Si le Client préfère envoyer l'article à CUORE, l'envoi doit être payé d'avance et assuré. Pour des raisons d'hygiène, les produits acceptés au titre de la garantie doivent être propres. Veuillez joindre vos nom, adresse, numéro de téléphone, adresse courriel et une description du défaut du produit, et expédier le tout à : CUORE of Switzerland, À l'attention du service de la garantie, 3121 Longhorn Rd, Suite A, Boulder, CO 80302, États-Unis. CUORE assume les droits de douane, les taxes et les frais de courtage applicables aux articles sous garantie expédiés du Canada à cette adresse, ainsi qu'aux articles réparés ou de remplacement renvoyés au Client au Canada. Veuillez noter que, bien que le procédé de sublimation offre des couleurs, un design et une individualité exceptionnels, la décoloration du vêtement est normale après de longues périodes.
- (2) DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, SAUF LA GARANTIE LIMITÉE ÉNONCÉE CI-DESSUS, CUORE N'EST PAS RESPONSABLE ENVERS LE CLIENT NI ENVERS TOUTE PERSONNE QUI ACHÈTE DU CLIENT OU UTILISE UN PRODUIT FOURNI PAR CUORE, DES DOMMAGES DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, NOTAMMENT LES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS OU LA PERTE DE PROFITS, DÉCOULANT DE QUELQUE CAUSE QUE CE SOIT, NOTAMMENT TOUT RETARD, ACTE, ERREUR OU OMISSION DE CUORE. DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, LA GARANTIE LIMITÉE ÉNONCÉE CI-DESSUS TIENT LIEU DE TOUTES LES AUTRES GARANTIES ET CONDITIONS, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS LES GARANTIES ET CONDITIONS IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER.

20. Logos

Le logo et les marques de commerce de CUORE of Switzerland figureront de façon bien visible sur tous les produits, généralement aux emplacements précisés dans les gabarits de conception, bien que CUORE s'efforce d'accommoder les conceptions du Client dans la mesure du possible. Le Client n'est pas autorisé à utiliser les marques de commerce de CUORE of Switzerland, sauf sur les produits qu'il a commandés. Aucun droit, titre ni intérêt sur ces marques de commerce n'est transféré au Client par la Convention. Le Client reconnaît la propriété de CUORE sur ces marques de commerce et les droits qui s'y rattachent.

21. Propriété

Tous les visuels deviennent et demeurent la propriété exclusive de CUORE, et CUORE se réserve le droit de revendre toutes les conceptions d'uniformes. Le Client accorde par les présentes à CUORE un droit exclusif et libre de redevances de vendre les Produits à des tiers aux fins de vente ou de vente au détail, y compris le droit d'utiliser la propriété intellectuelle du Client dans les Produits : a) pendant la durée de la Convention et dix-huit (18) mois par la suite; ou b) jusqu'à ce que CUORE ait vendu les stocks de Produits qu'elle détient au moment de la résiliation, selon la plus longue de ces périodes.

22. Droits moraux

Le Client confirme que chaque auteur des visuels ou de tout autre Matériel que le Client fournit à CUORE a renoncé par écrit à tous ses droits moraux sur cette œuvre en faveur de CUORE, de ses licenciés et de ses ayants droit, ou a convenu de ne pas les faire valoir, pour les utilisations décrites dans les présentes conditions générales. Lorsque le Client est lui-même l'un des auteurs de cette œuvre, il renonce de la même manière à ses droits moraux.

23. Droit d'utiliser les marques de commerce

- (1) Le Client déclare et garantit à CUORE qu'il a le droit d'utiliser, de copier et de distribuer chaque marque de commerce, dénomination commerciale, logo, énoncé, élément graphique, visuel, nom, photographie, portrait, image ou allusion à toute personne, ainsi que toute autre propriété intellectuelle (collectivement, la « propriété intellectuelle du Client »), de la manière dont ils doivent être imprimés ou sublimés sur les articles que le Client commande à CUORE. Il incombe au Client seul d'obtenir les permissions et licences appropriées, sauf dans la mesure permise par la législation sur le droit d'auteur, auprès des tiers dont les droits pourraient être violés par l'utilisation de tout matériel protégé par une marque de commerce, une marque de service, un droit d'auteur ou d'autres droits de propriété (le « Matériel »).
- (2) Le Client garantit et s'engage à ne pas avoir violé, en obtenant le Matériel et en le soumettant à CUORE aux fins de reproduction, les droits de propriété intellectuelle d'un tiers. Relativement au Matériel et aux Produits commandés par le Client à CUORE, le Client s'engage à ne pas utiliser ni soumettre à CUORE de logo ou autre Matériel graphique d'une manière qui porterait atteinte aux droits de propriété d'un tiers sur un droit d'auteur, une marque de commerce, une marque de service ou toute autre marque exclusive, propriété intellectuelle ou Matériel. Le Client s'engage également à ne pas utiliser de logo ou de marque de commerce de manière vulgaire, diffamatoire, dénigrante ou autrement illégale. CUORE n'assume aucune responsabilité à l'égard des dommages ou des actes fautifs que le Client pourrait causer en utilisant ou en soumettant à CUORE un logo, une marque de commerce ou un élément protégé par le droit d'auteur relativement au Matériel commandé par le Client. Le Client s'engage à indemniser et à défendre CUORE ainsi que ses propriétaires, dirigeants, employés, représentants et mandataires, et à les tenir indemnes de toute poursuite, demande, réclamation, perte, responsabilité, dommage ou dépense présentés, invoqués ou intentés contre CUORE en raison de la prétendue violation des présentes garanties et engagements ou de l'utilisation non autorisée, inappropriée ou illégale de tout logo, marque de commerce, droit d'auteur ou autre propriété intellectuelle imprimé, sublimé ou autrement appliqué sur les Produits commandés ou achetés par le Client auprès de CUORE, et s'engage également à payer tout jugement ou règlement découlant d'une telle poursuite, demande ou réclamation, de même que les frais juridiques et tous les frais connexes engagés par CUORE pour se défendre contre une telle poursuite, demande ou réclamation.

24. Politique relative aux renseignements des clients

- (1) CUORE recueille auprès du Client des renseignements personnels, tels que son nom, ses coordonnées, son adresse de livraison, ses données de taille et ses renseignements de paiement, afin de traiter et de livrer la commande, d'offrir un soutien en matière de tailles et de service, et de respecter ses obligations légales et fiscales. CUORE applique des mesures de sécurité adaptées à la sensibilité de ces renseignements et en limite l'accès aux personnes qui en ont besoin à ces fins. Les renseignements du Client sont conservés dans la base de données de CUORE et ne seront ni utilisés ni communiqués à d'autres fins sans que le Client en ait été avisé et y ait consenti, sauf dans les cas où la loi le permet ou l'exige.
- (2) CUORE peut faire appel à des fournisseurs de services, tels que des processeurs de paiement, des transporteurs et des partenaires de production, pour traiter les renseignements à ces fins. Les systèmes de CUORE et certains de ses fournisseurs de services sont situés à l'extérieur du Canada, de sorte que les renseignements personnels peuvent être conservés ou traités dans d'autres pays et être accessibles aux tribunaux, aux forces de l'ordre et à d'autres autorités de ces pays en vertu de leur droit local.
- (3) Lorsque le Client fournit à CUORE des renseignements personnels sur d'autres personnes, par exemple les noms, les tailles et les coordonnées des membres d'une équipe, il confirme avoir obtenu le consentement nécessaire pour le faire.
- (4) Le Client peut demander l'accès aux renseignements personnels que CUORE détient à son sujet ou leur rectification, ou retirer son consentement, sous réserve des limites prévues par la loi et le contrat, en écrivant à CUORE à l'adresse indiquée ci-dessus ou à la personne responsable de la protection des renseignements personnels de CUORE, Juergen Eckmann, propriétaire, au 1-844-839-7155. Le retrait du consentement peut empêcher CUORE d'exécuter une commande. CUORE traite les renseignements personnels conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (Canada), à la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (Québec) et, lorsqu'elle s'applique, à la loi de la Colombie-Britannique intitulée Personal Information Protection Act.

25. Frais juridiques

Si une action en justice est nécessaire pour faire respecter les conditions de la Convention, la partie qui obtient gain de cause a droit au remboursement de tous les frais juridiques, frais et dépenses raisonnables engagés relativement à cette action.

26. Droit applicable et compétence

La Convention est régie, interprétée et appliquée conformément aux lois de la province de la Colombie-Britannique et aux lois fédérales du Canada qui s'y appliquent. Les tribunaux de la Colombie-Britannique ont compétence exclusive à l'égard de toute action, poursuite ou procédure découlant de la Convention, et chaque partie renonce à toute objection quant au lieu de toute telle action, poursuite ou procédure devant ces tribunaux, que ce soit pour cause de forum non convenable ou autrement. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'applique pas à la Convention. Le présent paragraphe est assujéti aux dispositions particulières pour les consommateurs du Québec ci-dessous.

27. Intégralité de la convention et modifications

La Convention (y compris tous les documents qui la constituent) constitue l'intégralité de l'entente entre les parties relativement à son objet, et remplace toute entente ou tout document antérieur ou concomitant, verbal ou écrit, relatif à cet objet. La Convention ne peut être modifiée que par un écrit signé de façon manuscrite par un représentant dûment autorisé de chacune des parties. Le fait pour l'une des parties de ne pas faire respecter une disposition de la Convention ne constitue pas une renonciation de sa part à son droit de la faire respecter ultérieurement, non plus que toute autre disposition. Aucune renonciation à une disposition de la Convention n'est valide à moins d'être constatée dans un écrit signé de façon manuscrite par la partie réputée y avoir renoncé.

28. Dispositions particulières pour les consommateurs du Québec

La présente rubrique s'applique au Client qui est une personne physique, qui réside au Québec et qui conclut la Convention à des fins personnelles, familiales ou domestiques (le « Consommateur »). En cas d'incompatibilité entre cette rubrique et toute autre disposition des présentes conditions générales, cette rubrique l'emporte à l'égard du Consommateur.

- (1) **Risque de perte :** CUORE assume le risque de perte ou de détérioration des biens jusqu'à leur livraison au Consommateur. Les dispositions des présentes conditions générales qui font passer les risques au Client dès la remise à un transporteur ne s'appliquent pas au Consommateur.
- (2) **Garanties légales :** aucune disposition des présentes conditions générales n'exclut ni ne limite les garanties légales dont bénéficie le Consommateur en vertu de la Loi sur la protection du consommateur et du Code civil du Québec, notamment la garantie que les biens sont utilisables aux fins pour lesquelles ils sont normalement destinés et qu'ils sont durables dans des conditions normales d'utilisation. Les limites de responsabilité et les exclusions de garantie des présentes conditions générales ne s'appliquent au Consommateur que dans la mesure permise par ces lois.
- (3) **Délais et avis :** les délais prévus pour aviser CUORE d'un défaut ne privent pas le Consommateur des recours que la loi lui reconnaît à l'égard des défauts cachés ou des biens non conformes à la commande.
- (4) **Droit applicable et tribunaux :** les lois du Québec s'appliquent au Consommateur, et celui-ci peut intenter une action devant les tribunaux du Québec, y compris ceux de son domicile. La clause qui désigne le droit et les tribunaux de la Colombie-Britannique ne lui est pas opposable.
- (5) **Sommes retenues et frais juridiques :** la retenue des sommes versées en cas d'annulation et la rubrique Frais juridiques ne s'appliquent au Consommateur que dans la mesure permise par la Loi sur la protection du consommateur.

Rien dans les présentes conditions générales ne limite les autres droits que la Loi sur la protection du consommateur reconnaît au Consommateur, y compris, le cas échéant, ses droits à l'égard d'un contrat conclu à distance.

29. Langue

Les présentes conditions générales sont rédigées en français conformément à la Charte de la langue française. Une version anglaise est disponible sur demande. Le Client qui souhaite être lié par la version anglaise doit le confirmer par écrit après avoir pris connaissance de la version française.

Sauf erreurs ou omissions. Version : octobre 2026

ADRESSE :
CUORE of Switzerland
Performance Apparel Ltd.
398-2416 Main St.
Vancouver (C.-B.) V5T 3E2
CANADA

CONTACT :
Courriel : info_us@cuore.com
www.cuore.com